



**PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION
DES INONDATIONS DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE
ET DE LA MARNE MOYENNE AU STADE
DE PROGRAMME D'ÉTUDES PRÉALABLES**

DÉCEMBRE 2023

PRÉSENTATION DE LA GOUVERNANCE DU PROJET DE PROGRAMME D'ÉTUDES PRÉALABLES

SOMMAIRE

1. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU PEP.....	4
2. LA CONSTRUCTION DU PROJET DE PROGRAMME D'ETUDES PREALABLES.....	5
2.1 LE MODE PROJET DE L'EQUIPE D'ANIMATION	5
2.1.1. L'élaboration du diagnostic partagé	6
2.1.2. Les journées d'ateliers participatifs du 6 au 14 décembre 2022	6
2.1.3. Les rencontres bilatérales relatives aux fiches-actions avec les maîtres d'ouvrages et les partenaires financiers au premier semestre 2023	7
3. LA DEMARCHE PARTICIPATIVE : LA STRATEGIE DE CONCERTATION, D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION AU PROJET	9
3.1. LA CONFERENCE DE LANCEMENT EN NOVEMBRE 2022	9
3.2. LA CONSULTATION DU PUBLIC DU 1 ^{ER} AU 31 DECEMBRE 2023	9
3.3. LES INSTANCES D'AVANCEMENT ET DE VALIDATION DU PROJET	10
3.3.1. Comité de pilotage du 24 novembre 2023	10

1. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU PEP

Organisation de la gouvernance du PEP de Châlons-en-Champagne et de la Marne moyenne

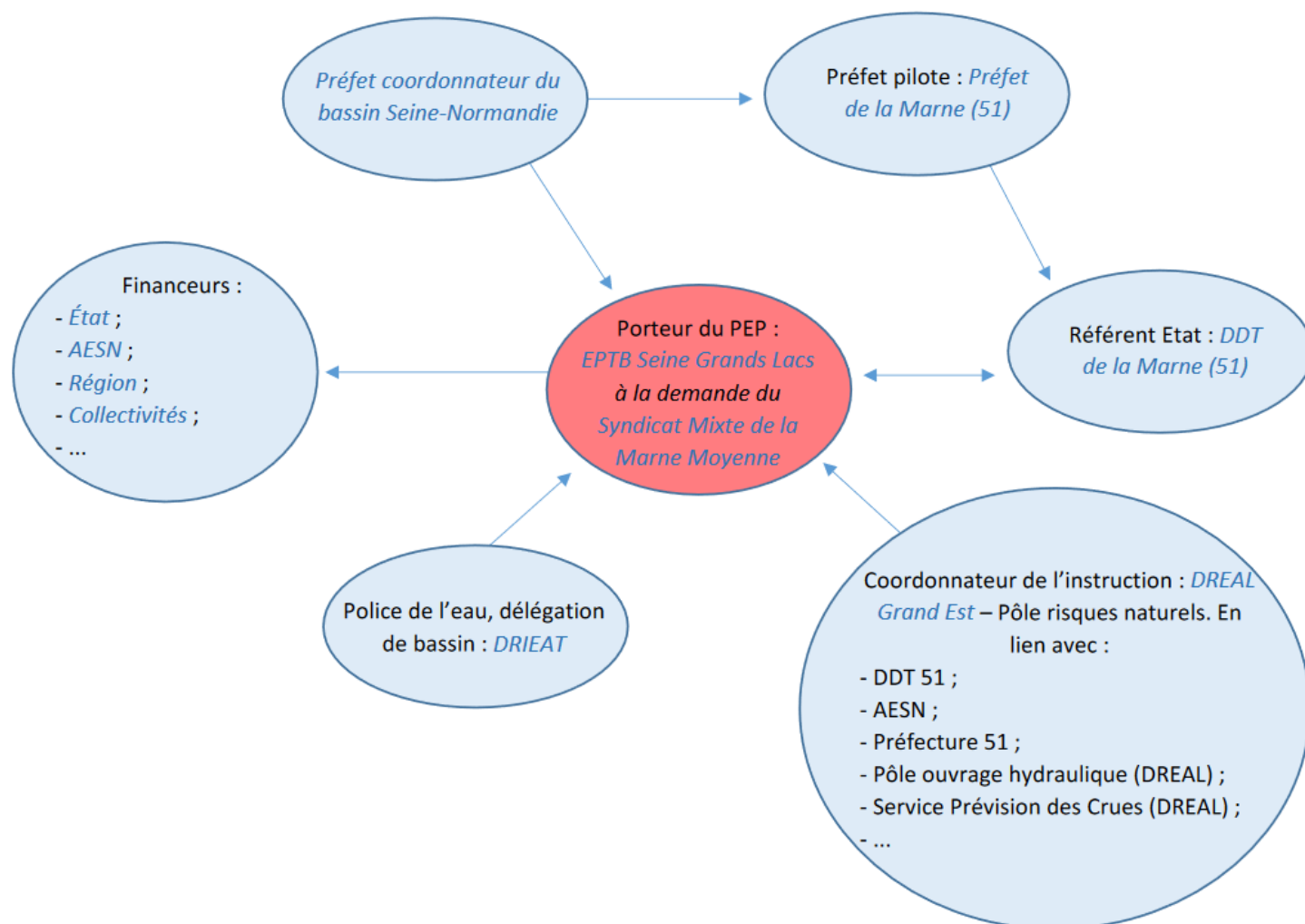


Figure 1 : Organisation de la gouvernance du PEP

La gouvernance du Programme d'Études Préalables (PEP) de Châlons-en-Champagne se décline de la manière suivante :

- Le Syndicat Mixte de la Marne Moyenne (S3M) a sollicité l'EPTB Seine Grands Lacs le 21 avril 2020 pour porter l'élaboration d'un PEP à l'échelle du Territoire de Châlons-en-Champagne et de la Marne moyenne (51) ;
- Les 2 structures ont délibéré en novembre 2021 pour ce partenariat et le portage du PEP.
- La conférence territoriale du 25 novembre 2022 a acté les modalités de mise en œuvre de la démarche en associant l'ensemble des structures et parties prenantes du territoire.
- Le Préfet coordonnateur du bassin Seine Normandie a désigné le Préfet de la Marne comme Préfet pilote (courrier datant du 4 août 2022) ;

- Dans un courrier datant du 24 aout 2022, le Préfet de la Marne fait savoir que « Dès lors que le dossier sera abouti, il conviendra de le transmettre à la DREAL Grand Est, qui sera chargée d'instruire le dossier ». En tant que coordinateur de l'instruction, la DREAL Grand Est est associé dès l'origine et sur toute la durée du PEP et ensuite du PAPI ;
- Monsieur Bernard COLLARD, Président du Syndicat Mixte de la Marne Moyenne sera l'élu référent pour le Syndicat Mixte de la Marne Moyenne et Monsieur Jean-Michel VIART, Vice-Président de Seine Grands Lacs, l'élu référent pour SGL ;
- L'interlocuteur technique au sein de Seine Grands Lacs sera Monsieur Alexandre FOLLIN, chef de projet du PEP.

2. LA CONSTRUCTION DU PROJET DE PROGRAMME D'ETUDES PREALABLES

2.1 Le mode projet de l'équipe d'animation

L'élaboration du dossier de candidature du programme d'études préalables a été progressive et s'est attachée à répondre aux exigences du cahier des charges national « PAPI 3 2023 » du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. En ce sens, une organisation fut définie afin de répondre :

- Aux attentes et besoins des acteurs locaux en actions opérationnelles ;
- Aux modalités d'intervention financières des partenaires institutionnels ;
- Aux exigences du cahier des charges national PAPI 3ème génération.

L'élaboration du dossier de candidature est réalisée dans un cadre structuré et collégial précisant la place et le rôle de chacun. L'ensemble de l'organisation a été coordonnée par « l'équipe projet d'animation », qui s'est attachée à un reporting d'avancement régulier.

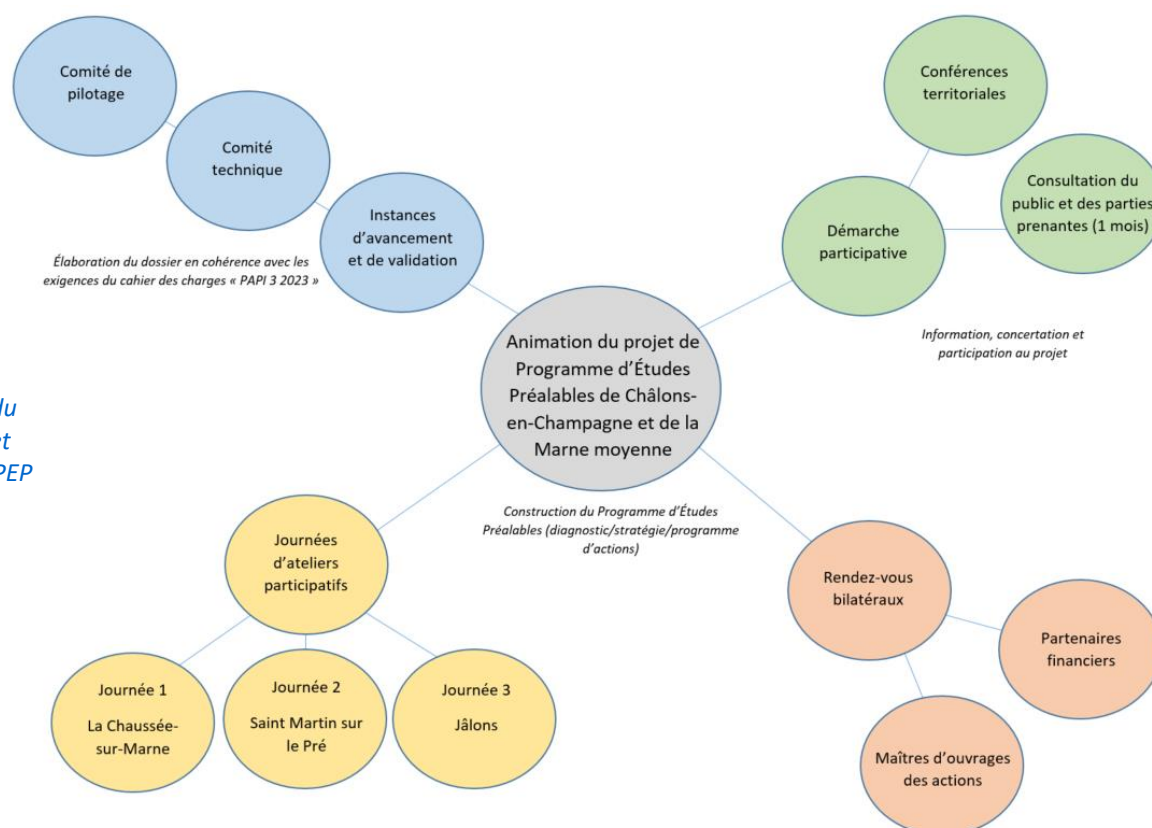


Figure 2 :
Organisation du
mode projet et
l'animation du PEP

2.1.1. L'élaboration du diagnostic partagé

Les crues survenues lors du XX et XXIème siècle ont été le premier socle commun de connaissances partagées par tous les acteurs locaux. Leurs survenues et leurs conséquences, que ce soit principalement en hiver et au printemps ou l'été, ont permis aux acteurs locaux de mesurer les secteurs névralgiques du bassin. Par ailleurs les cartes de l'Etat issues des PPRi ou de la directive inondations ont également permis de cibler les enjeux exposés au sein des zones inondables. Ces éléments de connaissances ont été repris et complétés dans la SLGRI du TRI de Châlons-en-Champagne (2016), et notamment l'annexe n°1 (le diagnostic), permettant d'obtenir un socle solide de connaissance sur le territoire.

En outre, la nouvelle réglementation des compétences des collectivités et des syndicats en matière de gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) issue des loi MAPTAM et NOTRE de 2014-2015 a entraîné une évolution du jeu d'acteurs local, qui n'est pas encore stabilisé à cette date. Le rôle du syndicat de la Marne moyenne et celui des EPCI détenteurs de la compétence GEMAPI reste à finaliser, ce que le PEP devrait aider à faire.

2.1.2. Les journées d'ateliers participatifs du 6 au 14 décembre 2022

2.1.2.1. Les objectifs

Les trois journées d'ateliers participatifs ont pour objectif d'associer, dès le début de la démarche, l'ensemble des parties prenantes du territoire, tout en débattant sur les actions pertinentes à inscrire dans le projet de programme d'études préalables. Elles permettent d'engager une démarche PAPI sur la base du volontarisme et du dynamisme des acteurs en vue de réduire les conséquences négatives des inondations afin :

- D'être cohérent au regard des problématiques locales,
- D'être équilibré en prévoyant des études, des avant-projets, des actions concrètes,
- D'être adapté aux ressources humaines et financières,
- D'être progressif pour décliner une stratégie territoriale à court/moyen/long terme,
- D'être durable avec des objectifs à long terme.

Pour se faire, les trois journées d'ateliers s'articulent autour de trois approches :

- Une approche générale : présentation du contexte, de la méthodologie et des objectifs d'un PAPI ;
- Une approche thématique : réflexions et échanges autour d'ateliers de travail ;
- Une approche synthétique : mise en perspective des contributions et synthèse des échanges.

2.1.2.2. Les lieux d'organisation

Les trois journées d'ateliers participatifs se sont tenues :

Journée n°1	Journée n°2	Journée n°3
6 Décembre 2022	8 Décembre 2022	14 Décembre 2022
<i>A la salle des Fêtes, La Chaussée sur Marne (51240)</i>	<i>A la salle des Fêtes, Saint Martin sur le Pré (51520)</i>	<i>A la Mairie, Jâlons (51150)</i>
9h-16h	9h-16h	9h-16h

Tableau 1 : les journées d'ateliers participatifs du PEP

2.1.2.3. Les trois ateliers thématiques et leur déroulement

Afin de s'engager volontairement dans une démarche PAPI en vue de réduire les conséquences négatives des inondations sur leur territoire, les participants ont pu assister à deux ateliers thématiques reprenant les sept axes d'interventions d'un PAPI :

- Atelier 1 – Thématiques « Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque » (Axe 1), « Gestion et ralentissement des écoulements » (Axe 6) et « Gestion des ouvrages hydrauliques de protection » (Axe 7)
- Atelier 2 – Thématiques « Surveillance et prévision des crues » (Axe 2), « Alerte et gestion de crise » (Axe 3), « Prise en compte du risque inondation dans la planification » (Axe 4) et « Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes » (Axe 5)

Afin d'animer ces trois ateliers thématiques, des binômes ont été composés par Seine Grands Lacs, pour :

- Introduire les sujets et les thématiques,
- Recueillir les besoins et les propositions opérationnelles avec l'identification d'une maîtrise d'ouvrage,
- Synthétiser les débats afin de retenir trois à quatre idées principales.

2.1.2.4. La participation aux ateliers et le bilan

Ces journées d'ateliers ont regroupé une soixantaine de participants :

- Journée 1 à la Chaussée-sur-Marne : 19 personnes
- Journée 2 à Saint-Martin sur le Pré : 20 personnes
- Journée 3 à Jâlons : 17 personnes

En guise de bilan, ces journées d'ateliers ont permis :

- De mobiliser 19 élus (34%) sur les 3 journées d'ateliers
- D'identifier une soixantaine de propositions d'actions, constituant une base solide pour pouvoir construire le programme d'études préalables
- D'identifier des structures potentielles maitres d'ouvrages

2.1.3. Les rencontres bilatérales relatives aux fiches-actions avec les maîtres d'ouvrages et les partenaires financiers au premier semestre 2023

Afin de garantir la bonne construction du programme, les différentes structures du territoire potentiellement porteuses d'actions ont été sollicitées pour des rencontres bilatérales. Pour celles ayant répondu favorablement à cette sollicitation, des dates furent fixées au premier semestre 2023.

Structure	Date de rencontre
<i>Syndicat Mixte de la Marne Moyenne</i>	14/02/23
<i>Fédération de la Pêche de la Marne</i>	20/02/23
<i>Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne</i>	20/02/23
<i>Agence d'urbanisme du Pays de Châlons-en-Champagne</i>	21/02/23
<i>Direction Départementale des Territoires de la Marne</i>	27/02/23
<i>Chambre d'agriculture de la Marne</i>	28/02/23
<i>Préfecture de la Marne</i>	28/02/23
<i>Voies Navigables de France</i>	02/03/23
<i>Communauté de communes de la Moivre à la Coole</i>	07/03/23
<i>Ville de Châlons-en-Champagne</i>	09/03/23

<i>Syndicat du SCOT du Pays Vitryat</i>	09/03/23
<i>Communauté d'agglomération d'Epernay</i>	13/03/23
<i>Syndicat du Scot D'Epernay</i>	13/03/23
<i>Seine Grands Lacs</i>	27/03/23
<i>Département de la Marne</i>	31/03/23
<i>Communauté de communes Côtes de Champagne et Val de Saulx</i>	03/04/23
<i>Communauté de communes de la Grande Vallée de la Marne</i>	04/04/23
<i>Communauté de communes Perthois Bocage et Der</i>	11/04/23
<i>Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne</i>	27/04/23
<i>Communauté de communes de Vitry Champagne et Der</i>	22/05/23

Tableau 2 : Rencontres bilatérales pour la construction du PEP

Ces rencontres ont eu pour but de clarifier la définition du Programme d'Études Préalables (PEP), de rappeler les possibilités qu'offre le PEP, recueillir les besoins et idées des acteurs et ainsi commencer à consolider les projets d'actions (objectifs, contenu, déroulement, temporalité, etc.).

A la suite de ces rencontres, les maitres d'ouvrages ont été invités à structurer leurs réflexions dans une/ou des fiches actions. En qualité de porteurs, Seine Grands Lacs resta à disposition des maitres d'ouvrages en cas de besoins.

À l'issue de la période de rencontres bilatérales, deux réunions de synthèses ont été programmées pour afin de rendre compte à tous les acteurs du programme des actions envisagées. Ces réunions se sont déroulées le 3 juillet 2023 à Epernay (amont du périmètre) et le 6 juillet à Vitry-le-François (aval du périmètre).

Du 14 au 20 septembre 2023, les divers financeurs que sont l'Etat, l'Agence de l'eau, le Conseil Départemental de la Marne, la Région Grand Est et le FEDER sont consultés pour avis et premiers retours sur les fiches actions.

3. LA DEMARCHE PARTICIPATIVE : LA STRATEGIE DE CONCERTATION, D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION AU PROJET

3.1. La conférence de lancement en novembre 2022

Le vendredi 25 novembre 2022 à Châlons-en-Champagne (51) s'est tenue la conférence de lancement du Programme d'Études Préalables (PEP) de Châlons-en-Champagne et de la Marne Moyenne.

Accueilli par Benoist APPARU, Maire de Châlons-en-Champagne, et présidée par :

- Patrick OLLIER, Président de Seine Grands Lacs,
- Bernard COLLARD, Président du Syndicat Mixte de la Marne Moyenne,
- Henri PRÉVOST, Préfet de la Marne,
- Pascal LEFORT, Vice-Président chargé de la Politique de l'eau - Espaces Naturels, à la CA de Châlons-en-Champagne,
- Christian BRUYEN, Président du Département de la Marne.



Figure 3 : Conférence territoriale de lancement du PEP

Cette conférence a permis de réunir pour la première fois les acteurs locaux concernés par le projet et officialiser le début de la démarche PAPI sur ce Territoire à Risques importants d'Inondation (TRI). A cette occasion, la convention Seine Grands Lacs – Syndicat Mixte de la Marne Moyenne fût signée par les deux Présidents.

3.2. La consultation du public du 1^{er} au 31 décembre 2023

Durant un mois, **du 1 décembre au 31 décembre 2023 inclus** le projet de PEP de Châlons-en-Champagne, est mis à la libre consultation auprès de l'ensemble des citoyens et des parties prenantes concernés par le périmètre du programme d'actions. **Chaque citoyen et partie prenante peuvent formuler toute remarque et observation nécessitant des points d'éclairage quant aux pièces constitutives du dossier.**

L'ensemble des remarques et des observations relatives au dossier peuvent être formulées selon deux manières : par voie postale et/ou par voie dématérialisée.

	Syndicat Mixte de l'EPTB Seine Grands Lacs
<i>Site internet</i>	https://www.seinegrandslacs.fr/
<i>Adresse postale</i>	28 boulevard Victor Hugo 10 000 TROYES
<i>Boîte de messagerie</i>	territoires@seinegrandslacs.fr

3.3. Les instances d'avancement et de validation du projet

3.3.1. Comité de pilotage du 24 novembre 2023

Le vendredi 24 novembre 2023 à Châlons-en-Champagne (51) s'est tenue le comité de pilotage de validation du projet de Programme d'Études Préalables (PEP) de Châlons-en-Champagne et de la Marne Moyenne. A la suite d'allocutions d'accueil faites par :

- *Benoist Apparü, Maire de Châlons-en-Champagne*
- *Patrick Ollier, Président de Seine Grands Lacs*
- *Audrey Hamm (DDT51), représentant Monsieur le Préfet de la Marne*
- *Bernard Collard, Président du Syndicat Mixte de la Marne Moyenne*
- *Jacques Jesson, Président de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne*

Il a été présenté les éléments suivants :

- Le PEP, élaboration collégiale en seulement 1 an,
- Présentation du PEP : maitres d'ouvrages, le nombres d'actions, les montants et le plan de financement prévisionnel, actions du Syndicat Mixte de la Marne Moyenne et plus particulièrement l'action sur la rigole de Condé.
- Calendrier et échéances obligatoires montage du PEP

Lors des allocutions de clôture, Le Président Patrick Ollier propose au comité de pilotage de voter pour approuver ce dossier qui sera soumis à instruction. **Le comité de pilotage approuve à l'unanimité ce dossier.**



Figure 4: Comité de pilotage du PEP